

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 43 (1902), p. 280-281

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1902__43__280_0

© Société de statistique de Paris, 1902, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION.

Un de nos collègues récemment décédé nous avait promis une étude sur le dernier dénombrement de la population française, en 1901, dont les résultats ont été publiés au commencement de cette année par le *Journal officiel* (voir numéro du 8 janvier 1902). Nous ne voulons pas tarder davantage à publier tout au moins un extrait du document officiel. (Voir le tableau ci-contre.)

(N. de la R.)

VI.

BIBLIOGRAPHIE.

De la Responsabilité en matière d'accidents du travail. Commentaire de la loi du 9 avril 1898 et des lois et décrets subséquents, par Maurice BELLOM, ingénieur au corps des mines. (Deuxième édition entièrement refondue et mise au courant des travaux les plus récents de la législation et de la jurisprudence.)

On sait que faisant table rase des dispositions qui régissaient les accidents du travail, la loi du 9 avril 1898 a soumis à un régime administratif et financier absolument nouveau et les victimes des accidents industriels et les patrons des industries visées

Le commentaire développé de ladite loi a été donné par M. Maurice Bellom dans une première édition de l'ouvrage ci-dessus mentionné, publiée au commencement de 1900, et dont il a été rendu compte dans notre Journal (1).

Dans la deuxième édition qui vient de paraître (2), notre infatigable collègue non seulement complète mais revise la première. Plan général, généralités, historique restent les mêmes, mais on y trouve en plus toutes les mesures d'exécution législatives ou réglementaires, postérieures à la publication des décrets du 28 février 1899, intervenues par application de la loi du 9 avril 1898 et surtout les lois qui ont eu pour objet de faciliter ou de permettre l'application du régime nouveau.

De la lecture de ces documents se dégage la solution pratique des difficultés soulevées par l'application de la loi. Réponse aux critiques soulevées, constatation des lacunes, rien ne manque à cette deuxième édition, qui représente un volume de plus de 1 000 pages, et se termine par cinq tables, dont l'ensemble représente à lui seul plus de 100 pages d'impression. On comprend dès lors la facilité et la rapidité offertes aux recherches du lecteur.

Si l'on ajoute qu'à côté des solutions pratiques, l'auteur, développant toute la portée de la loi, montre les relations qui l'unissent à d'autres lois sociales, telles que la loi de 1898 sur les sociétés de secours mutuels ou à d'autres textes réglementaires tels que le décret de 1868 sur les sociétés d'assurance, on comprendra la valeur scientifique aussi bien que le caractère pratique du nouveau *Commentaire*. Praticiens de la prévoyance et de l'assurance, économistes, administrateurs et législateurs, tous y trouveront pour leurs travaux ou leurs études un guide pratique et sûr.

Enfin, en publiant précédemment les *Lois d'assurance ouvrière à l'étranger* (cinq volumes déjà parus), ouvrage couronné par l'Institut, l'auteur s'était préparé à son œuvre dernière, l'origine et la portée des dispositions de la loi française sur les accidents du travail demandant une profonde connaissance préalable des législations étrangères.

Dans ces conditions, nous ne doutons pas que le public ne sanctionne, par son accueil, les qualités de conscience, de précision et de tact qui distinguent le nouveau travail de M. Maurice Bellom.

E. FLECHEY.

(1) Voir numéro de mars 1900, p. 105.

(2) 1 vol. in-8°. Arthur Rousseau, éditeur, 11, rue Soufflot, Paris.

ÉTAT COMPARATIF DE LA POPULATION DES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS EN 1901 ET 1896.

DÉPARTEMENTS.	POPULATION		DÉPARTEMENTS.	POPULATION		AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	en 1901.	en 1896.		en 1901.	en 1896.		
Ain	350 116	351 569	Loiret	316 680	371 019	"	4 339
Aisne	555 398	541 513	Lot	210 720	210 108	"	13 683
Allier	122 021	421 378	Loiret-Garonne	278 710	286 377	"	7 667
Alpes (Basses)	115 021	118 142	Lozère	124 965	132 151	"	3 215
Alpes (Hautes)	109 510	113 239	Maine-et-Loire	514 658	511 870	"	2 788
Alpes-Maritimes	291 213	265 155	Manche	491 372	500 052	"	8 680
Ardèche	313 261	363 501	Marne	412 882	439 377	"	6 695
Ardennes	315 889	318 865	Marne (Haute)	216 515	233 057	"	5 512
Ariège	210 527	219 611	Mayenne	313 103	321 187	"	8 084
Aube	216 163	231 455	Méridionale-et-Moselle	481 722	466 117	18 305	6 204
Aude	315 351	310 515	Meuse	283 180	290 381	"	10 116
Aveyron	382 071	389 464	Morbihan	323 468	353 899	"	"
Belfort (Territoire de)	92 301	98 047	Nievre	323 783	353 899	35 163	"
Bouches-du-Rhône	713 317	673 840	Nord	1 866 974	1 811 811	3 297	"
Calvados	110 178	417 176	Orne	326 352	339 162	"	12 210
Canal	230 511	231 392	Pas-de-Calais	955 391	906 249	49 142	10 881
Charente	350 307	356 236	Puy-de-Dôme	514 194	555 078	2 775	"
Charente-Inférieure	152 149	453 455	Pyrenées (Basses)	426 317	123 572	"	8 427
Cher	315 543	347 725	Pyrenées (Hautes)	215 546	218 978	"	6 296
Corrèze	318 422	322 393	Pyrenées-Orientales	212 121	208 318	8 773	"
Côte-d'Or	361 626	368 184	Rhône	843 179	819 329	8 650	"
Côte-du-Nord	602 519	616 074	Rhône (Haute)	216 605	272 891	"	8 277
Creuse	277 831	279 366	Saône (Haute)	620 310	621 537	"	2 228
Dordogne	152 951	164 822	Sarthe	422 689	425 077	"	5 001
Doubs	298 861	302 046	Savoie	214 781	259 790	"	2 069
Drome	297 321	303 491	Savoie (Haute)	265 803	265 872	"	"
Eure	314 781	340 632	Seine	3 669 930	3 310 514	329 416	"
Eure-et-Loir	275 433	280 469	Seine-Inférieure	853 873	837 824	16 059	"
Finistère	773 014	739 618	Seine-et-Marne	558 325	359 011	"	7 119
Gard	420 836	416 036	Seine-et-Oise	707 325	669 998	38 327	"
Garonne (Haute)	118 181	459 377	Sèvres (Deux)	312 471	343 691	"	4 220
Gers	238 445	251 472	Somme	337 093	339 469	"	5 431
Gironde	821 131	809 902	Tarn	326 881	300 179	17 205	7 776
Hérault	149 451	469 631	Tarn-et-Garonne	195 689	200 390	"	4 721
Ille-et-Vilaine	613 567	622 039	Var	326 881	309 179	17 205	"
Indre	288 786	289 206	Vaucluse	226 949	236 318	636	421
Indre-et-Loire	335 511	337 064	Vendée	441 311	441 735	"	1 771
Iser	538 693	568 933	Vienne	336 443	315 114	6 020	"
Jura	261 268	266 113	Vienne (Haute)	381 733	375 721	"	354
Landes	291 585	292 891	Vosges	421 104	121 412	"	11 391
Loire-et-Cher	275 588	278 153	Yonne	321 663	312 636	"	322 310
Loire	617 613	625 336	TOTAUX	38 901 915	38 517 332	766 823	"
Loire (Haute)	316 039	316 039	AUGMENTATION	"	"	114 613	"
Loire-Inférieure	681 971	646 172					